

**Bojana KONDIC-PANIC<sup>1</sup>**



## **LA BOSNIE-HERZÉGOVINE ET LE PROCESSUS D'INTÉGRATION EUROPÉENNE**

---

**Résumé :** L'objectif de ce travail est de tout comprendre de la situation politique actuelle en Bosnie-Herzégovine et de ses relations avec les différents centres de pouvoir dans le monde et de poser la question : quelle perspective européenne pour la Bosnie-Herzégovine ?

**Mots-clefs :** Bosnie-Herzégovine, Union Européenne, Accords de Dayton, Ordre constitutionnel, Stabilité, Développement, Progrès, Euroscepticisme, Communauté internationale, Démocratie, États des Balkans.

### ***BOSNIA-HERZEGOVINA AND THE EUROPEAN INTEGRATION PROCESS***

**Abstract:** *The aim of this work is to understand the current political situation in Bosnia-Herzegovina and its relations with the various centers of power in the world, and to ask the question: what is the European perspective for Bosnia-Herzegovina?*

**Key words:** *Bosnia-Herzegovina, European Union, Dayton agreements, Constitutional order, Stability, Development, Progress, Euroscepticism, International community, Democracy, States, Balkan states.*

---

L'ADHÉSION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE à l'Union Européenne est considérée comme l'un des objectifs politiques les plus importants. La Bosnie-Herzégovine a officiellement demandé son adhésion à l'UE le 15 février 2016, après des années de réformes constitutionnelles et d'implication dans l'accord de paix de Dayton.

---

1. Ambassadrice de Bosnie-Herzégovine en France. Master en économie internationale, Faculté d'économie de l'Université de Banja Luka (Bosnie-Herzégovine).

La Bosnie-Herzégovine est reconnue par l'UE comme « *pays candidat* » à l'adhésion depuis la décision du Conseil européen de 2022, et figure actuellement à l'agenda du futur élargissement de l'UE. La Bosnie-Herzégovine participe à l'accord de stabilisation et d'association, les relations commerciales étant régies par un accord temporaire.

L'avis de la Commission européenne précise clairement 14 priorités clés que la Bosnie-Herzégovine doit respecter afin de recevoir une recommandation d'ouverture de négociations sur l'adhésion à l'Union européenne. Les priorités portent sur les domaines suivants : la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et le respect et la protection des minorités.

Aujourd'hui, cet objectif se heurte à de nombreux problèmes, principalement politiques. La question de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne reste un objectif unique que tous les peuples de Bosnie-Herzégovine, malgré les nombreuses divisions, considéraient comme la seule issue à la situation, c'est-à-dire comme la seule voie vers le progrès et le développement.

## **L'importance du respect des accords de Dayton**

Les accords de Dayton<sup>2</sup> ont non seulement assuré la paix en Bosnie-Herzégovine, mais ont également établi un ingénieux ordre constitutionnel de partage du pouvoir pour garantir la stabilité et la gouvernance démocratique dans un pays composé de trois peuples profondément divisés : les Bosniaques à majorité musulmane, les Serbes, chrétiens à majorité orthodoxe, et les Croates à majorité catholique romaine. La Constitution de la Bosnie-Herzégovine – au cœur du compromis de Dayton – prévoit un système décentralisé qui donne à chacun des peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine l'assurance qu'il ne tombera pas sous la domination d'autres peuples. Pour ce faire, la Constitution attribue la plupart des compétences gouvernementales aux deux entités qui composent la Bosnie-Herzégovine et intègre des mécanismes destinés à protéger les intérêts vitaux de chacun des peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine.

Ces structures et mécanismes sont essentiels à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine, car les politiques gouvernementales et les visions du monde qui prédominent parmi les trois peuples constitutifs varient considérablement. Par exemple, le plus grand parti politique bosniaque est ouvertement d'orientation islamiste. Il

---

2. Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (Accords de Dayton), 1995.

est donc impensable pour les Serbes et les Croates de Bosnie-Herzégovine d'éliminer les éléments de partage du pouvoir de la Constitution.

L'entité République Serbe (de Bosnie) a constamment démontré son attachement aux Accords de Dayton, qui incluent un engagement en faveur de la paix et du plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, le cœur des accords de Dayton, la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, est attaquée depuis de nombreuses années par le Haut-Représentant international et d'autres acteurs étrangers qui, par leur affirmation illégale de pouvoirs législatifs, ont illégalement centralisé la Bosnie-Herzégovine au mépris de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Par des moyens exclusivement légaux et pacifiques, l'entité République Serbe (de Bosnie) s'oppose à de telles actions illégales et se défend contre une nouvelle érosion de la Constitution de Bosnie-Herzégovine.

Parmi ceux qui tentent de mettre fin au compromis de Dayton figurent certains hommes politiques représentant le groupe ethnique bosniaque de Bosnie-Herzégovine, qui se présentent fréquemment comme des réformateurs post-nationalistes prônant ce qu'ils appellent un « État civique » en Bosnie-Herzégovine. Personne ne devrait se laisser bernier par ce tour de passe-passe verbal. Étant donné que les Bosniaques représentent une légère majorité de la population de Bosnie-Herzégovine, la Bosnie-Herzégovine « civique » que ces politiciens prétendent souhaiter, serait gouvernée par des Bosniaques pour des Bosniaques (musulmans). Les politiques nationalistes déclarées des plus grands partis bosniaques, ainsi que leurs actions en cours visant à dominer les institutions gouvernementales de la Bosnie-Herzégovine, confirment leur intention de gouverner la Bosnie-Herzégovine à l'exclusion des Serbes et des Croates.

Pendant ce temps, les diplomates étrangers continuent de violer leur obligation, en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'État hôte. En s'ingérant dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine, les diplomates étrangers ont tenté de diriger la Bosnie-Herzégovine à partir de capitaux étrangers et ont fait preuve de mépris à l'égard des accords de Dayton, de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et de l'État de droit.

De tels événements plaident en faveur du fait que la Bosnie-Herzégovine n'est fondamentalement pas un État indépendant mais représente un protectorat

classique dans lequel les puissances étrangères prennent des décisions et jouent un rôle plus important que les représentants légalement élus.

Les parties, garantes du respect et témoins de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (1995), doivent réaffirmer son authenticité et son attachement à l'accord authentique, et assurer le plein respect des valeurs démocratiques, de la volonté du peuple, du parlementarisme et de l'État de droit pour l'établissement et le maintien de tout ce qui précède, puis la mise à niveau du système de législation électorale qui permet la réalisation de normes et de procédures démocratiques avec une représentation authentique de la volonté des électeurs conformément aux principes et aux dispositions de l'organisation constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine.

### **Les récentes accusations pour non-respect d'une loi « imposée par un seul homme »**

Le Conseil de sécurité des Nations unies, en tant que seul organe habilité à le faire, n'a pas nommé de nouveau Haut représentant pour la Bosnie-Herzégovine, même après la fin du mandat du dernier Haut représentant, ce qui rend inacceptable que quiconque se présente comme tel.

La récente inculpation de responsables de l'entité République Serbe (de Bosnie) constitue une attaque choquante contre la démocratie et l'État de droit, accumulant illégalité sur illégalité, dans un effort tyrannique visant à neutraliser les fonctionnaires démocratiquement élus et légalement nommés de l'entité République Serbe (de Bosnie).

La « loi » que les responsables de l'entité République Serbe (de Bosnie) sont accusés d'avoir violée, qui criminalise le non-respect d'une décision du Haut Représentant, n'est pas du tout une loi, car elle n'a jamais été promulguée par l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine comme est explicitement exigée par la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. La Constitution de la Bosnie-Herzégovine confère le pouvoir législatif uniquement aux institutions démocratiques nationales et ne confère aucun pouvoir législatif au Haut Représentant ou à tout autre étranger.<sup>3</sup> De plus, les récentes inculpations contre des fonctionnaires de l'entité République Serbe (de Bosnie) se fondent sur le fait que ces fonctionnaires ont accompli des formalités qu'ils étaient constitutionnellement et légalement

---

3. Savić Matej, *Bosna i Hercegovina između državnopravnih i međunarodnopravnihg problema*, Banja Luka, Université de Banja Luka, 2022.

tenus d'accomplir. En effet, les principes les plus fondamentaux du droit international concernant la souveraineté et les droits démocratiques n'exigent rien de moins.

Pour ajouter encore une autre couche d'illégalité, le bureau du procureur qui a proposé l'acte d'accusation et le tribunal qui l'a confirmé ont tous deux été créés illégalement sur décrets des Hauts Représentants, en violation flagrante de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

En bref, les responsables de l'entité République Serbe (de Bosnie) sont poursuivis en vertu d'une loi fictive par un parquet inconstitutionnel, devant un tribunal inconstitutionnel, agissant pour faire respecter le degré tyrannique, antidémocratique et illégal d'un étranger revendiquant illégalement le pouvoir illimité de gouverner la Bosnie-Herzégovine par décret, contre des fonctionnaires légalement élus et nommés qui ont simplement exécuté des procédures formelles qu'ils étaient légalement tenus d'exécuter. Ces actes d'accusation constituent une attaque intolérable contre la souveraineté et l'ordre constitutionnel démocratique de la Bosnie-Herzégovine et un rejet de l'État de droit en faveur du gouvernement d'un seul homme soutenu par une puissance politique et militaire étrangère.<sup>4</sup>

Face à l'interventionnisme extrême de la part du Haut Représentant, aussi bien les hommes politiques que les simples citoyens ont l'impression de vivre dans un état colonisé et partagent un fort sentiment d'injustice.

## **Le chemin de la Bosnie-Herzégovine vers l'adhésion à l'UE**

Les efforts de la Bosnie-Herzégovine en faveur de l'adhésion à l'UE et de la mise en œuvre des réformes nécessaires pour y parvenir, conformément à la répartition des compétences contenue dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, en plaidant pour la mise en œuvre cohérente et simultanée de 14 priorités, sont nombreux. Les récents progrès significatifs de la Bosnie-Herzégovine en matière de réformes nécessaires pour entamer les négociations d'adhésion à l'UE démontrent ce que les dirigeants nationaux de la Bosnie-Herzégovine peuvent réaliser si on leur donne une marge de négociation.

Une étape incontestablement nécessaire pour que la Bosnie-Herzégovine devienne membre de l'UE est la fermeture du Bureau du Haut Représentant (OHR). L'UE a reconnu que l'OHR n'est pas compatible avec l'adhésion à l'UE, et

---

4. Szweczyk, Bart M.J., "The EU in Bosnia and Herzegovina: Powers, Decisions and Legitimacy", EUISS Occasional Paper n°. 83/2010, mars 2010, 54 p. <https://ssrn.com/abstract=1881717>

il est largement admis que la présence en Bosnie-Herzégovine d'un étranger revendiquant des pouvoirs dictatoriaux compromet gravement l'intégration européenne.

Or, on peut constater que de nos jours, à savoir 30 ans après la fin du conflit en Bosnie-Herzégovine, les pays occidentaux ne sont toujours pas prêts à reconnaître dans les faits la souveraineté dont a été investi cet État lors de sa création, dont l'illustration principale est la présence imposée d'un Haut représentant et des juges étrangers dans les institutions souveraines de la Bosnie-Herzégovine.

Une autre réforme clairement nécessaire pour que la Bosnie-Herzégovine puisse avancer sur la voie de l'adhésion à l'UE est que la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine soit composée de citoyens de Bosnie-Herzégovine au lieu d'avoir un bloc de sièges réservés aux juges étrangers. La Cour a considérablement érodé sa propre légitimité dans toute la Bosnie-Herzégovine, à travers la domination de ses juges étrangers (dont les postes étaient censés être une mesure transitoire temporaire de cinq ans), la corruption des processus judiciaires par l'ingérence de l'OHR et de certaines puissances étrangères, et une longue série de décisions indéfendables défiant la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Un ancien juge étranger à la Cour constitutionnelle a même reconnu qu'il existe un « *consensus* tacite entre la Cour et le Haut Représentant selon lequel la Cour. . . confirmera toujours le bien-fondé de sa législation ». Cette corruption du processus judiciaire par des ingérences extérieures a non seulement entraîné un manque de respect grave et compréhensible de ses décisions, mais elle a également gravement porté atteinte au respect de l'État de droit en Bosnie-Herzégovine.

Lorsque la Cour constitutionnelle a osé montrer une certaine indépendance par rapport à l'OHR en contestant les décrets de l'OHR qui constituaient des violations flagrantes du droit à une procédure régulière, le Haut Représentant a de nouveau réagi illégalement, en annulant la décision du tribunal et en décrétant qu'aucune action de l'OHR ne pouvait être soumise à tout examen par une autorité de Bosnie-Herzégovine.

À juste titre, l'UE a inscrit le remplacement des juges étrangers du tribunal parmi les 14 priorités clefs de l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine, et cette réforme doit être achevée sans plus attendre. Ce n'est qu'après des décennies de refus des partis bosniaques de mettre en œuvre une réforme remplaçant les juges étrangers que l'Assemblée nationale de l'entité République Serbe (de Bosnie) a voté en juin 2023 la suspension temporaire de la mise en œuvre de certaines décisions de la Cour constitutionnelle jusqu'à ce que la question soit abordée par l'Assemblée

parlementaire de Bosnie-Herzégovine. L'entité République Serbe (de Bosnie) espère qu'avec le dialogue interne, la question des juges étrangers pourra être rapidement résolue, ainsi que le reste des 14 priorités clés de l'intégration européenne.

Malgré les turbulences actuelles, la Bosnie-Herzégovine pourra réussir et devenir membre de l'UE une fois que les accords de Dayton et la Constitution de la Bosnie-Herzégovine seront fidèlement mis en œuvre, notamment par le respect de la structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et la restauration de l'autonomie démocratique.

## L'eurosepticisme

L'adhésion à cette communauté politique et économique d'États européens est profondément souhaitée aussi bien par la communauté politique que citoyenne. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un processus trop long et que nous sommes face à des revendications générales auxquelles il est difficile ou presque impossible de répondre, allant même jusqu'à l'application de doubles standards, on peut constater l'apparition d'un eurosepticisme, qui ne cesse de croître.

La position géopolitique de la Bosnie-Herzégovine est telle qu'elle a toujours été au centre de l'influence des grandes puissances<sup>5</sup>. La présence de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine est forte, aussi bien sur le plan culturel qu'économique, mais la présence d'autres pays du monde et des centres d'influence mondiaux, tels la Chine, la Turquie, les États-Unis ainsi que de certains pays arabes également.

Étant donné que la Bosnie-Herzégovine ne fait pas partie de l'Union européenne, de nombreux projets sont financés de la part des pays mentionnés. On peut supposer qu'à l'avenir l'influence politique de ces pays va croître proportionnellement à leur présence économique, phénomène également identifiable dans d'autres pays de la région. À la suite de divers paramètres économiques, il est évident que l'influence de la Turquie est bien trop importante. Ceci peut également contribuer à réduire davantage la crédibilité de l'Union européenne, d'autant plus en crise au vu des événements à l'échelle globale et par la création de nouveaux centres de pouvoir. Il ne faut pas négliger non plus le renforcement de certaines autres alliances, telles que les BRICS.

Aujourd'hui, la région des Balkans occidentaux fait office de projet inachevé dans lequel trop d'efforts et d'énergie ont été investis, pour trop peu de résultats

5. Milovanović Jovana, « Zapadni i Balkan u Evropskoj uniji – izazovi i rizici u procesu pristupanja », Belgrade, *Vojno Delo*, vol. 69 (1), Université de Belgrade, 2017, p. 42-53.

obtenus. On se pose alors la question : pourquoi les pays des Balkans occidentaux n'ont-ils pas un avenir clair en matière d'adhésion à l'UE, malgré leur engagement et malgré l'orientation politique déclarative de l'UE sur la région ?

## Conclusion

Les États des Balkans parmi lesquels la Bosnie-Herzégovine, appartiennent à l'Europe aussi bien du point de vue géographique, et il est tout à fait naturel qu'ils cherchent à nouer des alliances avec les pays de l'Union européenne.

L'expérience montre que les projets réalisés à l'échelle locale et à l'échelle de l'entité sont mis en œuvre avec succès à la différence des projets qui émanent de l'État de Bosnie-Herzégovine ou des institutions communautaires. Ceci prouve bien que la poursuite de tout processus centralisateur, lui-même néfaste et inhibiteur au fonctionnement global de l'État, se serait au détriment du développement et de la croissance du niveau de vie des citoyens. Un plus grand respect à l'égard de la spécificité de l'état de Bosnie-Herzégovine et de ses peuples constitutifs de la part de l'Union Européenne est primordial dans le cadre du processus d'intégration européenne de celle-ci et la condition *sine qua non* de sa survie et la base pour préserver la paix et permettre ainsi le progrès de la Bosnie-Herzégovine, mérite le plein respect, et le soutien n'est acceptable qu'en tant qu'expression démocratique de la volonté de ses citoyens exprimée dans les procédures prévues par les constitutions et sans imposition extérieure.

Les groupes politiques, le public démocratique et tous ses représentants en Bosnie-Herzégovine doivent se consacrer au progrès de leurs communautés, détourner la tête de l'ingérence étrangère et se concentrer sur les vrais problèmes du pays et de sa population.

La réapparition de la guerre en Europe a suscité un intérêt accru pour les pays des Balkans non-membres de l'Union européenne. Il est difficile de prédire dans quelle mesure cela est vrai et si l'Union Européenne fournira réellement des efforts pour qu'un pays spécifique comme la Bosnie-Herzégovine devienne membre à part entière de cette union, le temps nous le dira certainement. La question se pose de savoir si l'Union européenne est prête à accepter la Bosnie-Herzégovine telle qu'elle a été créée par les accords de paix de Dayton.

Pour les peuples vivant en Bosnie-Herzégovine, il reste l'espoir qu'une perspective européenne plus active permettrait de surmonter les divisions internes qui déchirent le pays.



Dans les années à venir, la crédibilité et l'autorité internationales de l'UE dépendront principalement de la manière dont elle répondra aux défis extérieurs... Les Balkans occidentaux restent un défi central pour l'UE. La stabilité de la région est fondamentalement liée à la stabilité de l'UE, et notre crédibilité en tant que facteur international dépend dans une large mesure du succès de l'UE dans les Balkans. ■

## Orientations bibliographiques

---

- Dzombic Ilija J., *Evropska Unija – prošlost, sadašnjost, budućnost*, Sarajevo, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Dialogue Southeast Europe, 2010, 150 p.
- Gori Luka, *Evropska Unija i Zapadni Balkan : evropska perspektiva regiona (1996-2007)*, Belgrade, HERAedu, 2007, 193 p.
- Milovanović Jovana, « Zapadni i Balkan u Evropskoj uniji – izazovi i rizici u procesu pristupanja », *Vojno Delo*, vol. 69 (1), Université de Belgrade, 2017, p. 42-53.
- Perković Ana Jese, *Zapadni Balkan na putu u EU - zamke tranzicije, demokratizacije i europeizacije*, Zagreb, Sandorf (Filozofska fakulteta), 2018, 272 p.
- Radaelli Claudio, “Europeanisation: Solution or problem?”, *European Integration online papers (EIoP)*, vol. 8, n° 16, Vienne (Institut for European Integration Research), 2004, 26 p.
- Szewczyk, Bart M.J., “The EU in Bosnia and Herzegovina: Powers, Decisions and Legitimacy”, *EUISS Occasional Paper n°. 83/2010*, mars 2010, 54 p. <https://ssrn.com/abstract=1881717>
- Samardžić Slobodan, *Evropska unija: sistem u krizi : sz studijom slucaja o odnosima Srbije I EU*, Belgrade, Izdavacka knjizarnica Zorana Stojanovica, 2016.
- Savić Matej, *Bosna i Hercegovina između državnopravnih i međunarodnopravnih problema*, Banja Luka, Université de Banja Luka, 2022.